



Analyse du climat des affaires dans les PMA

Togo

Mars 2023



A powerful
and balanced
voice for business

Togo

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

7 889 094
habitants

Croissance démographique

2,42% par an

PIB/habitant (2020)

915 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,513 (204^{ème}/228)

Contexte économique

Il est important de souligner que la politique du gouvernement visant à faciliter le climat des affaires et à rendre le pays plus attractif aux investissements privés, a permis au Togo de se hisser au rang des dix pays les plus réformateurs avec des répercussions positives sur la croissance économique. En effet, le Togo renoue depuis 2018 avec une croissance soutenue estimée à 5% du PIB grâce aux fortes contributions du secteur agricole, de l'industrie extractive et du commerce qui sont les piliers de l'économie, comme c'est le cas dans plusieurs pays de l'UEMOA.



Le Plan National de Développement du Togo (PND) lancé en 2018 vise notamment à faire du pays, une plateforme logistique d'excellence et un centre d'affaires qualifié dans la sous-région en 5 années. Le secteur privé s'est résolument engagé à accompagner la réalisation du Plan National de Développement (PND 2018-2022). Il était attendu que les réformes structurelles qui se poursuivent dans les trois secteurs piliers de l'économie cités ci-dessus portent la croissance du PIB du pays à hauteur de 7,6 % d'ici 2022 avec un bond de 10 places de plus au classement mondial de l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD, étant donné également la poursuite des réformes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.

Cependant, malgré ces nombreux efforts, la route vers une transformation structurelle de l'économie togolaise, notamment vers un secteur privé porteur, compétitif et durable est encore longue selon le Fonds Monétaire International (FMI). En effet, le Togo figure toujours en 2022 parmi les Pays les Moins Développés (PMA) dans le monde selon la

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Les performances économiques du Togo en ce qui concerne le commerce transfrontalier et l'industrialisation sont encore en deçà des attentes.

De plus, il ressort d'une étude sur les effets de la pandémie du coronavirus (la Covid-19) sur le secteur privé réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) que le secteur privé n'a pas été épargné. En effet, la CCIT indique que le secteur privé se retrouve dans un environnement fragile dû à cette crise sanitaire, ce qui réduit ainsi tous les efforts obtenus grâce aux réformes engagées dans le pays depuis quelques années.

Il en découle les résultats suivants : (i) En ce qui concerne la réalisation du chiffre d'affaires, plus de 92 % des entreprises ont enregistré une baisse entre février et mars 2020. Le secteur des services est celui dont plus d'entreprises (93,5 %) ont enregistré la plus forte baisse du chiffre d'affaires suivi de ceux du commerce (92,6 %), de l'industrie, des mines et

du BTP (92 %) et de l'agriculture (87,2 %). (ii) En ce qui concerne l'emploi, près de 62 % des entreprises du secteur privé ont gardé la totalité de leurs salariés malgré les difficultés liées au Covid-19. Le licenciement, la baisse de la production, l'arrêt temporaire des activités concernent beaucoup plus les petites entreprises. (iii) Les entreprises du secteur privé qui opèrent dans le commerce sont davantage confrontées au problème de baisse de ventes et d'approvisionnement. Il ressort qu'en plus des problèmes d'approvisionnement, les entreprises qui exercent dans la branche des services ont connu une baisse de leurs activités. (iv) Les entreprises exerçant dans le secteur industriel, mines et BTP, de leur côté, en plus des difficultés d'approvisionnement et d'accès au financement, ont également connu des problèmes de baisse de leur production et de diminution de leurs ventes. Quant aux entreprises opérant dans le secteur agricole, la baisse des ventes est la principale difficulté suivie du problème d'accès au financement, de transport de marchandises en plus du problème d'approvisionnement. (v) Les entreprises de taille moyenne et de grande taille ont beaucoup plus opté (53,8 %) pour le travail à temps partiel. D'autres ont préféré arrêter temporairement leurs activités (24,6 %), mettre en chômage technique leurs employés (21,3 %) ou baisser leur production (13,3 %). Le travail à temps partiel est une mesure prise par presque tous les secteurs d'activités avec une forte dominance pour les petites entreprises. En revanche, certaines entreprises ont licencié leur personnel (5,2 %) ou ont simplement changé d'activités (2,7 %).

Le rapport souligne que toutes les mesures du gouvernement togolais pour faire face à la pandémie ne permettront aux entreprises que de tenir probablement à court terme, mais pas si la pandémie perdure dans le temps. Toutes ces mesures risquent de ne pas tenir longtemps du fait de la faible résilience des entreprises et beaucoup pourraient faire faillite, ce qui encouragerait la croissance de l'économie informelle pour la survie de la population. Il ressort de cette étude que dans l'ensemble, les mesures prises par le gouvernement togolais pour lutter contre la Covid-19 sont jugées efficaces et pertinentes par plus de 50 % des entrepreneurs.

Défis à relever par le secteur privé

Selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), il existe encore des obstacles qui ne facilitent pas toujours la vie des entrepreneurs au Togo. Il s'agit entre autres des obstacles suivants :

- **L'informalité** - 91,6 % des travailleurs opèrent dans l'économie informelle contre 8,4 % dans les emplois formels en 2017. C'est dans cette perspective qu'a été lancé, le 25 février 2021, le projet d'appui sur les mécanismes d'extension effective de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Le projet, mise en œuvre par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et le Bureau international du Travail (BIT) avec l'appui de l'UE, doit permettre d'accélérer le processus amorcé depuis quelques années, et garantir un accès effectif de l'informel à la sécurité sociale.
- **L'informalité touche les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui attirent le plus les travailleurs et les entreprises dans l'économie informelle sont : le commerce (44,2 %), l'industrie (29,3 %), et le service (26,5 %). L'industrialisation est encore faible au Togo.
- **Le faible niveau de formation du capital humain** - alors qu'il existe une forte corrélation entre le niveau d'études et la qualité de l'insertion professionnelle. Le Togo est parmi les pays dont l'indice de développement humain est faible (0,515 en 2019) et occupe la 167^{ème} place sur 189 pays. Dans l'ensemble, le nombre moyen d'années d'études réalisées avec succès est de 5,5 ans. Le nombre moyen d'années d'études réussies dans le secteur informel est de 4,55 ans tandis que ce nombre est de 10,38 ans dans le secteur formel. En ce qui concerne l'économie informelle non agricole, il ressort que pour les secteurs de l'industrie, du commerce et de service, le nombre moyen d'années d'études

réussies est respectivement de 5,1 ans, de 4 ans et de 4,6 ans chez les travailleurs qui y opèrent. La faible formation du capital humain constitue donc un frein au développement de l'économie en général, du secteur privé en particulier lorsqu'on considère que 87,9 % des emplois sont concentrés dans l'économie informelle au Togo.

De plus, lorsqu'on considère la variation du niveau d'études avec le salaire perçu, il ressort également que le niveau d'éducation influence significativement le revenu mensuel moyen selon le secteur d'activité (formel et informel). En effet, au Togo, le revenu mensuel moyen est de 70.634 FCFA pour un niveau d'études moyen de 5,5 ans dans les emplois formels. Cependant, le revenu mensuel moyen varie de 40.761 FCFA chez les travailleurs du secteur informel à 93.206 FCFA chez les travailleurs du secteur formel avec en moyenne 4,55 années d'études. Il apparaît ainsi que les travailleurs du secteur formel gagnent le double du salaire des travailleurs de l'économie informelle pour un même nombre d'années d'études achevées.

- **La dimension genre de l'informalité** - les femmes sont davantage absorbées dans les emplois informels que les hommes, 95,6 % contre 78,3 % en 2017.
- **Un système d'emploi non efficace avec des disparités de genre** - Dans l'ensemble, seulement 12,1 % des individus (hommes et femmes confondus) occupent des emplois formels non agricoles. Seulement 4,4 % des femmes occupent des emplois formels dans le secteur non agricole contre 21,7 % des hommes.
- **Un faible système de régulation du marché du travail** - Dans l'ensemble, plus de 30 % des individus (hommes et femmes, tous confondus) ont une durée de travail excessive allant au-delà de 48 heures par semaine, dépassant ainsi les 35 heures recommandées par l'OIT.
- **Une dimension genre de la pauvreté qui touche davantage les femmes auto-entrepreneures** - 13,8 % des individus (hommes et femmes confondus) qui occupent un emploi à leur propre compte ont un salaire inférieur au

SMIG, donc 17,6 % des femmes contre 9,8 % des hommes.

- **Le chômage persistant des jeunes lié à un secteur privé peu développé** - Comme tous les pays de l'UEMOA, le Togo n'a pas de problème de chômage au sens strict de l'OIT, mais plutôt un problème de sous-emploi exacerbé par l'économie informelle.
- **Une faible efficacité des politiques nationales d'emplois** - Dans l'ensemble, le chômage touche davantage les catégories suivantes : les personnes de niveau d'études supérieures (14,5 %), les jeunes de la tranche d'âge 15-34 ans (6,8 %) et le milieu urbain, notamment la capitale Lomé (7,8 %).
- **L'insuffisance d'infrastructures nationales pour absorber les jeunes non scolarisés dans la formation professionnelle** - ce qui représente un manque à gagner important lorsque plus de 25 % des jeunes de 15-24 ans ne sont pas insérés dans le système scolaire ni dans le monde de l'emploi.
- **Une inadéquation du système scolaire par rapport aux besoins du marché du travail, notamment les attentes des employeurs du secteur privé** - l'enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) absorbe seulement 20,66 % des élèves alors que les trois principales activités du pays créateur d'emplois non agricoles, dans le secteur privé, sont le commerce, l'industrie et le service/tourisme.
- **Un secteur privé encore faible en matière d'opportunités d'emplois** - L'industrie manufacturière emploie moins de 15 % des individus (hommes et femmes confondus).
- **L'insuffisance d'accès au crédit** - Les deux principales sources de financement du capital au démarrage d'une Unité de Production Informelle (UPI) sont l'épargne propre provenant des tontines (57,9 %) et les prêts informels obtenus auprès des amis ou de la famille (17,1 %).
- **Un faible niveau dialogue public-privé** - notamment justifié par une insuffisance

des efforts du gouvernement en termes de sensibilisation des promoteurs de l'économie informelle au sujet de la formalisation de leurs activités. En effet, 45,2 % des chefs d'UPI justifient la raison du non-enregistrement de leurs activités dans les différents registres du commerce et de la statistique nationale par l'absence d'information contre 38,7 % qui semblent profiter de la norme non obligatoire de la formalisation des entreprises dans le pays.

- **Une fiscalité excessive combinée à une corruption élevée** - seulement 5,9 % des entrepreneurs du secteur privé paient les impôts sur leurs activités. Par contre, 24,9 % des entrepreneurs exerçant dans l'économie informelle se disent prêts à payer les impôts et à formaliser leurs activités si les mesures réglementaires deviennent moins élevées en l'absence d'abus de pouvoir de la part des autorités dirigeantes. Ce qui corrobore avec la 134^{ème} place du pays sur 180 pays dans l'indice du niveau de perception de la corruption dans le secteur public de 2020 de *Transparency International*.
- **Un système juridique encore contesté** - Plus de 30 % des individus (hommes et femmes confondus) ne font pas confiance à la justice.

Il est important de souligner que l'amélioration actuelle et consécutive, notée ces deux dernières années dans le climat des affaires au Togo, malgré la crise du Covid-19, résulte de la volonté du gouvernement à atteindre non seulement les ODD de 2030, mais également les objectifs de développement de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), en matière de croissance durable et inclusive, d'une économie transformée axée sur la numérisation et le plein emploi de sa population active, telle qu'exprimée dans son PND (2018-2022). Ainsi, le Togo a copié sur l'exemple du Nigeria pour figurer parmi les pays les plus réformateurs.

Ces réformes concernent davantage les domaines suivants : la création d'entreprises, l'obtention d'un emplacement et l'accès aux financements, notamment au crédit. Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire au niveau de la gestion quotidienne des opérations et au niveau de la sécurisation effective de l'environnement des affaires pour une meilleure attractivité des investisseurs internationaux et de la diaspora.

- **La création d'entreprise** - Le Togo a facilité la création d'entreprises en supprimant l'obligation de légaliser les documents de l'entreprise et en réduisant le temps d'enregistrement d'une entreprise ;
- **La gestion des permis de construire** - Dans ce domaine, le pays a mis en place des mesures facilitant le traitement des permis de construire en réduisant notamment les frais et en adoptant un portail en ligne pour le dépôt des candidatures et le paiement. Par ailleurs, le Togo a également amélioré le contrôle de la qualité des bâtiments en réglementant les inspections pendant la construction ;
- **Le raccordement à l'électricité** - le Togo a rendu l'accès à l'électricité moins coûteux en réduisant encore le coût des travaux de raccordement et le dépôt de garantie pour les nouveaux raccordements ;
- **L'enregistrement de la propriété** - le Togo a facilité l'enregistrement de la propriété en rationalisant les procédures administratives et en réduisant les coûts ;
- **L'obtention du crédit** - le Togo a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en élargissant la couverture des bureaux de crédit et en permettant une meilleure ventilation des données auprès des entreprises de services publics.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;

- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plateformes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies

aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;

- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;

- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des

entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;

- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique, pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;

- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;

- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail, du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casaï 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023